



# **Gestion de Contacts Pratic**

pour Windows XP ou Vista ou 7

## **Guide d'installation et d'initiation**

Edité par EBP Informatique,  
Rue de Cutesson, BP 95 – 78513 Rambouillet Cedex  
Tél : 01 34 94 80 00, Fax : 01 34 85 62 07, site Web <http://www.ebp.com>  
© Copyright 2011 EBP Informatique, édition Juin 2012



# Conditions Générales de Vente des produits et services EBP

## A. CGVU et Contrat de licence des progiciels EBP

### Article 1. Préambule

En achetant un progiciel EBP (de la Sté EBP SA au capital d'un million d'euros immatriculée au RCS de Versailles N° 330 838 947), « le Client » fait l'acquisition du droit non exclusif de l'utiliser à des fins personnelles ou professionnelles sur un seul ordinateur individuel. Le client ne peut transférer ou laisser transférer le progiciel vers d'autres ordinateurs via un réseau. Il est strictement interdit de dupliquer le progiciel ou sa documentation selon la loi en vigueur sauf à des fins exclusives de sauvegarde. Chaque utilisateur sur son poste de travail doit bénéficier d'une licence d'utilisation y compris si son poste utilise le progiciel via un réseau local ou via Internet en mode « terminal server » (TSE) ou analogue.

L'achat d'un progiciel « monoposte » ne donne droit qu'à UNE seule licence d'utilisation sur un poste de travail habituel. Une utilisation multiposte ou réseau nécessite une licence correspondante. L'ensemble des progiciels est protégé par le copyright d'EBP. Toute duplication illicite est susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales. Les progiciels sont incessibles et insaisissables. Ils ne peuvent faire l'objet d'un nantissement ou d'une location à aucun titre que ce soit. EBP se réserve le droit de faire dans le progiciel toutes les modifications qu'il estime opportunes.

### Article 2. Livraison, Suivi et Droit de rétractation (loi Chatel du 3 janvier 2008)

En vertu de l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, EBP s'engage, sauf mention expresse et spéciale sur ses documents commerciaux, à livrer les progiciels au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent la commande. A ce délai, s'ajoutent les délais postaux en vigueur. En cas de téléchargement, les progiciels sont disponibles immédiatement.

En conformité avec l'article L. 121-84-3 du Code de la consommation, le client peut suivre l'exécution de sa commande, par un numéro d'appel téléphonique fixe et non surtaxé accessible depuis le territoire métropolitain.

En conformité avec l'article L. 121-20.2 du Code de la consommation, le client est informé qu'il **ne peut pas exercer** son droit de rétractation auquel il renonce expressément et ce dès la livraison du logiciel dans la mesure où le Client ou l'un de ses préposés fait une demande d'activation au moyen du N° de licence du produit et d'une « raison sociale ». Il en est de même si un contrat de services est souscrit dont l'exécution commence immédiatement à compter de l'activation du logiciel qui est fait de façon concomitante et automatiquement avec son installation. Il en est encore de même si le logiciel complet est téléchargé par Internet.

### **Article 3. Étendue des obligations de support d'EBP**

Les services d'assistance d'EBP sont destinés à fournir des conseils, des recommandations et des informations relatifs à l'usage des progiciels EBP dans les configurations matérielles et logicielles requises. EBP s'engage à fournir au CLIENT les conseils les plus adéquats pour aider à résoudre les problèmes que le CLIENT pourrait rencontrer dans l'utilisation ou le fonctionnement du progiciel, mais EBP ne donne aucune garantie de résolution des problèmes. Les services de support d'EBP qui font l'objet d'un contrat distinct des présentes conditions sont disponibles aux tarifs en vigueur et n'incluent pas le support sur site.

### **Article 4. Assistance de proximité sur le site**

L'utilisateur doit pouvoir faire appel à un professionnel de l'informatique pour dénouer sur son site une difficulté technique dont la cause ne serait pas déterminée ou résolue par l'assistance téléphonique d'EBP. Pour ce faire, le Client reconnaît conclure avec un distributeur ou un professionnel de l'informatique une convention pour l'assister sur site en cas de besoin. Cette convention fixe les conditions d'intervention de ce professionnel. EBP ne peut être rendu responsable d'un défaut d'accord ou des conséquences d'un non-respect des obligations réciproques des parties convenues dans cette convention tierce.

### **Article 5. Sauvegarde des données**

Le CLIENT reconnaît avoir être informé par EBP et/ou par son distributeur qu'il est prudent en termes de bonne gestion informatique, de procéder au moins une fois par vingt-quatre (24) heures à la sauvegarde des systèmes, programmes et fichiers de données, et que l'absence d'une telle sauvegarde réduit de manière significative ses chances de limiter l'impact des dommages qui pourraient résulter d'une irrégularité dans le fonctionnement de son système ou ses progiciels et peut réduire la portée des services de support fournis par EBP. Le CLIENT reconnaît qu'il est de sa responsabilité de mettre en œuvre une procédure pour assurer la récupération des données, fichiers ou programmes détruits, endommagés ou perdus. EBP ne saurait être tenue responsable en cas de perte de données.

### **Article 6. Limitation de garantie**

EBP garantit que les produits et services fournis aux termes des présentes seront conformes, pour l'essentiel, au besoin d'un utilisateur standard. Le progiciel est fourni en l'état sans garantie d'aptitude à une utilisation particulière, tous les risques relatifs aux résultats et à la performance du progiciel sont assumés par l'acheteur. En toute hypothèse, EBP n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. EBP exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier. En outre, le CLIENT reconnaît que la fourniture des services de support téléphonique dans le cadre d'un contrat d'assistance dépend de la disponibilité ininterrompue des moyens de communication et qu'EBP ne peut garantir une telle disponibilité.

Certaines fonctions d'échange de données (transfert de fichiers xml ou autres) vers une application tierce ne seront effectives que si le contrat de services correspondant est souscrit auprès d'EBP en sus d'éventuels autres abonnements auprès de tiers.

## **Article 7. Limitations de responsabilité**

Sauf disposition contraire d'ordre public, EBP ou ses fournisseurs ne seront en aucun cas responsables à raison de préjudices directs ou indirects (y compris les manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'informations ou autres pertes de nature pécuniaire) résultant d'un retard ou d'un manquement commis par EBP dans la fourniture ou l'absence de fourniture des services de support, alors même qu' EBP ou ses fournisseurs auraient été informés de l'éventualité de tels préjudices. EBP ne peut être rendu responsable d'un fonctionnement non conforme, d'un dysfonctionnement, d'une inaptitude particulière ou d'une absence de fonctionnalité dans l'un de ses progiciels. En outre, le CLIENT reconnaît que EBP et ses fournisseurs ne seront responsables à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le CLIENT par un tiers. En toute hypothèse, la responsabilité d' EBP ou de ses fournisseurs, quelle qu'en soit la cause ou le fondement, ne saurait excéder, au total, les sommes payées par le CLIENT à EBP (ou à son distributeur) pour la fourniture du progiciel ou du service au titre du contrat d'assistance. L'utilisateur reconnaît avoir évalué le logiciel de façon approfondie par une démonstration ou un test réel pour vérifier qu'il est en adéquation avec ses besoins.

## **Article 8. Dispositions finales**

Ces conditions générales de vente interviennent pour toutes commandes du Client faites verbalement ou bien passées par téléphone, fax, courrier, email, formulaire électronique à l'attention du service clients d'EBP ou d'un distributeur EBP. La validation d'un formulaire en ligne vaut acceptation par le client des présentes CGV dès lors que ce dernier a coché la case prévue à cet effet sur le formulaire.

Les CGV font partie intégrale du contrat de licence et sont opposables au Client ou ses préposés. Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Pour tout litige, il sera fait attribution de juridiction devant les tribunaux du ressort de Versailles, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### **B. Contrat de services EBP**

ENTRE : La société EBP Informatique SA, au Capital d'un million d'euros ayant son siège Rue de Cutesson 78513 Rambouillet Cedex et immatriculée au RCS de Versailles sous le N° B330 838 947, d'une part

ET le souscripteur du présent « contrat de services EBP » ci après dénommé le « Client », d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## Article 1. Objet du contrat

Par le présent contrat, EBP s'engage à assister son client lors de l'utilisation normale des logiciels édités par EBP implantés au siège de l'entreprise du Client et/ou sur les sites géographiques déclarés par le client. La nature des prestations offertes, les heures d'ouverture du service support clients, les conditions tarifaires et les niveaux de prestation figurent dans les documents annexes sur le site <http://www.ebp.com/services/accueil.html> ainsi que sur les devis et factures émises constituant les Conditions Particulières. Ces conditions sont valables pour toute la durée de la période contractuelle. Les modifications tarifaires éventuelles sont portées à la connaissance des clients d'abord sur le site internet [www.ebp.com](http://www.ebp.com) avec un préavis minimum de trois mois soit au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque année pour une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Les tarifs sont enfin rappelés sur la facture de renouvellement au minimum 15 jours avant l'échéance du contrat.

## Article 2. Exécution, durée du contrat et rétractation

Le présent contrat, ses annexes et ses Conditions Particulières, à l'exclusion de tout autre document, définissent toutes les conditions auxquelles sont fournis les services d'EBP.

Le présent contrat entre en vigueur à sa souscription et est conclu par période d'une année à compter de son acceptation.

Il est **renouvelable annuellement par tacite reconduction** pour une nouvelle durée de un an. La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties devra être faite par lettre recommandée AR au moins 1 mois avant son échéance qui est la date anniversaire de sa souscription initiale.

En conformité avec l'article L. 121-20.2 du Code de la consommation, le client est informé qu'il ne peut pas exercer son « droit de rétractation », auquel il renonce expressément. Et ce, dans la mesure où le présent contrat de services trouve un commencement d'exécution immédiatement à compter de l'acceptation du présent contrat qui est présumé se faire de façon concomitante avec sa souscription et/ou son règlement. Le client ayant un accès immédiat à tous les services du contrat.

## Article 3. Résiliation anticipée et règlement judiciaire

**3.1.EBP** pourra résilier de plein droit et sans préavis en cas de non-paiement par le CLIENT huit (8) jours calendaires après la date de réception par le CLIENT d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception ou en cas d'inexécution par le CLIENT de toute autre obligation importante aux termes du présent contrat.

**3.2.** L'une des parties pourra notifier à l'autre la résiliation immédiate du présent contrat en cas de, procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, dissolution ou cessation d'activité de l'autre partie pour quelque cause que ce soit. La résiliation du présent contrat, en application du présent article, sera acquise de plein droit et dans le délai d'un mois et sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit nécessaire dès que la partie en défaut aura reçu notification de cette résiliation sous préavis d'un mois. Le contrat pendant cette période sera suspendu. Le mandataire judiciaire dispose d'un délai d'un mois pour réactiver le contrat et donc le poursuivre.

#### **Article 4. Accès aux services**

Pour bénéficier des services, objets du présent contrat, le client dispose d'un identifiant composé principalement d'un « N° de licence » qui est strictement personnel et confidentiel. Ce code d'accès ne doit être utilisé que par le Client et ne doit pas être communiqué ou cédé à titre gratuit ou onéreux à des tiers non parties au présent contrat. En conformité avec l'article L. 121-84-3 du Code de la consommation (« loi Chatel ») le service hot-line d'EBP est **accessible depuis le territoire métropolitain, par un numéro d'appel fixe et non surtaxé.**

#### **Article 5. Services fournis au titre du contrat de support**

Le support de base comprend :

- L'assistance téléphonique (hot-line) ou écrite (email, fax, courrier) du lundi au vendredi sauf jours fériés légaux de France Métropolitaine
- la correction sous forme d'une mise à jour au moyen d'une version mineure des anomalies constatées par EBP par rapport au fonctionnement normal, standard et reproductible du logiciel. La livraison des nouvelles versions correctives pouvant se faire par téléchargement sur Internet ou par expédition par courrier postal du support CD-Rom du logiciel. EBP informe le Client, par tous moyens à sa convenance, de la disponibilité d'une mise à jour. Cette information se fait principalement sur le site [www.ebp.com](http://www.ebp.com). La nécessité de réaliser une mise à jour est déterminée unilatéralement par EBP au regard des évolutions technologiques et des dysfonctionnements constatés.

En plus du support de base, il est proposé des options et services décrits dans les documents commerciaux annexes (tels que mises à jours majeures, traitements prioritaires, etc.)

Le support ne comprend pas :

- le support des logiciels des partenaires tels que les éléments du Système d'exploitation en monoposte ou réseau (Windows, Serveur, navigateurs, etc.), les bases de données associées ( Pervasive SQL, MS-SQL, etc.) ou les outils complémentaires ( anti-virus, outils bureautiques, etc.)
- la migration vers des versions offrant des changements de niveau fonctionnel ( par exemple migration d'un niveau standard à PRO ), les changements de niveau de produit sont par contre accessibles au CLIENT moyennant paiement d'un complément de prix par rapport au droit de licence initialement payé.
- l'installation du logiciel sur le site et sur les ordinateurs du CLIENT, sa mise en route, le conseil spécifique, la formation, la saisie initiale de données, le paramétrage des modèles d'impression,... etc. Plus généralement tout service non explicitement prévu dans ce contrat est facturable séparément par EBP à partir d'un devis accepté ou par un prestataire de service approprié dûment sélectionné par le client.
- les conseils de nature juridique, comptable, fiscale, réglementaire, etc. EBP recommande aux entreprises de se tourner vers les professions réglementées (Experts-Comptables, conseils juridiques, etc.)
- la correction des défaillances des logiciels dues à une installation de matériels ou de logiciels tiers reconnus comme non conformes ou non compatibles par EBP
- la restauration de l'environnement (fichiers de paramétrage, bibliothèques, données...) en cas de destruction de ceux-ci

## **Article 6. Conditions d'intervention et prise en main à distance**

Le CLIENT devra signaler de préférence par écrit, toute erreur dont il demande la correction en accompagnant sa demande d'une description des symptômes d'erreur constatés, des conditions d'exploitation du logiciel nécessaires pour faire apparaître l'erreur et si besoin des supports magnétiques comme indiqué à l'article 7. EBP fera de son mieux pour corriger en cas d'erreur reproductible, mais ne peut pas prendre d'engagement de résultat dans ce cas. Dans le cas où le logiciel est en situation de « blocage », EBP donnera au CLIENT les conseils nécessaires au rétablissement de la situation opérationnelle du logiciel dans l'attente d'une analyse approfondie du « blocage ».

Si la situation l'exige et en accord avec le client, EBP pourra prendre le contrôle à distance par Internet du système du CLIENT pour en analyser le fonctionnement et étudier le problème décrit. EBP reste seul juge de la nécessité de procéder à ce contrôle.

## **Article 7. Interventions sur les fichiers**

L'intervention sur les fichiers de données du Client s'effectue après diagnostic et sur proposition du service assistance dans les locaux d'EBP et dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les fichiers du Client sont pris en charge sans garantie et dans la limite de la faisabilité technique de la réparation. Il est expressément rappelé au Client qu'avant tout envoi de base endommagée, il est de la responsabilité du Client d'effectuer les sauvegardes nécessaires. EBP garantit l'entière confidentialité des informations contenues dans les bases de données confiées pour analyse ou pour tentative de réparation. EBP s'engage à détruire, dès la bonne fin de l'intervention, les copies encore en sa possession. EBP peut confirmer par retour d'email que les copies de fichiers sont bien effacées ou détruites chez EBP.

## **Article 8. Obligations du client**

Le CLIENT devra veiller à ce que ses employés utilisent le logiciel conformément aux instructions fournies par EBP dans ses documentations. Les utilisateurs chez le CLIENT doivent connaître le fonctionnement de base du système d'exploitation. EBP ne saurait suppléer à un défaut de formation du Client ou de ses collaborateurs s'il apparaît que le Client n'a pas les compétences requises pour utiliser le Progiciel. En tout état de cause les prestations d'EBP ne peuvent se substituer aux conseils d'un Expert-Comptable. Elles sont complémentaires.

Le CLIENT devra veiller à mettre en place des dispositifs de sécurité type « anti-virus » pour protéger ses données. La Sté EBP ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une contamination par des « virus » ou des programmes indésirables chez le Client et des conséquences dommageables de cette contamination sur les fichiers.

Le CLIENT devra se prémunir contre les risques sur les fichiers de données en effectuant régulièrement et avec le plus grand soin toutes les sauvegardes nécessaires sur un support pérenne et externe;

Il est vivement conseillé au CLIENT de mettre en place, en cas de besoin, un accès Internet sur les postes qui peuvent nécessiter une prise en main à distance pour aider à la résolution d'un problème tel que décrit à l'article 13.

Le CLIENT devra notifier sans tarder et de façon circonstanciée les éventuels problèmes rencontrés dans le fonctionnement du logiciel. Il reste toutefois responsable des manipulations effectuées sur son poste, même sous la conduite d'un technicien de la Sté EBP.

Le CLIENT doit pouvoir faire appel à un professionnel de l'informatique pour dénouer sur le site une difficulté technique dont la cause n'aurait pas pu être déterminée ou résolue par l'assistance téléphonique d'EBP. Pour ce faire, il reconnaît avoir conclu avec un « Professionnel de l'informatique » une convention pour l'assister sur site en cas de besoin. Cette convention fixe les conditions d'intervention de ce professionnel. EBP ne peut être rendu responsable d'un défaut d'accord ou des conséquences d'un non-respect des obligations réciproques des parties convenues dans cette convention tierce.

Le CLIENT reste responsable du contrôle et de la production des documents et/ou résultats effectués via les logiciels et pouvant avoir des conséquences légales ou fiscales (factures, bulletins, déclarations fiscales...). Il devra enfin évaluer régulièrement le logiciel de façon approfondie en particulier à la réception de ses mises à jour pour vérifier qu'il est toujours en adéquation avec ses besoins.

## **Article 9. Limites de responsabilité**

EBP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices directs ou indirects d'ordre matériel ou immatériel, tels que perte de temps, gêne à la production, préjudice financier, commercial... que le CLIENT pourrait avoir à subir du fait d'un défaut du logiciel, d'une correction tardive d'un défaut, de fonctionnalités insuffisantes ou manquantes, de pertes de données ou d'une insuffisance d'efficacité du service ou des progiciels EBP. Et ce alors même qu'EBP aurait été informé de l'éventualité de tels préjudices.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité d'EBP, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par EBP au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées par le Client à EBP au titre du présent contrat pour l'année en cours.

## **Article 10. Loi et attributions de compétences**

Les présentes conditions générales de vente interviennent pour toutes commandes du Client faites verbalement ou bien passées par téléphone, fax, courrier, email, formulaire électronique à l'attention du service client d'EBP ou d'un distributeur EBP. La validation d'un formulaire en ligne vaut acceptation par le client des présentes CGV dès lors que ce dernier a coché la case prévue à cet effet sur le formulaire.

Le présent contrat est soumis à la loi française. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

En cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Versailles, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

## C. Mode locatif

Par dérogation à l'interdiction de location figurant au paragraphe A-1 « des CGVU et contrat de licence » EBP se réserve le droit exclusif de concéder certains de ses progiciels en « mode locatif ».

La souscription par un client d'un « mode locatif », se décompose en deux opérations conjointes et automatiquement liées :

- l'achat d'une licence d'utilisation limitée à une durée d'un an renouvelable tacitement aux charges et conditions décrites au paragraphe A
- la souscription du contrat de services associés d'un niveau au moins équivalent à celui d'un service « Privilège » ou d'un contrat « Silver » aux charges et conditions décrites au paragraphe B

Pour poursuivre son droit d'utilisation du progiciel, le client devra payer à l'échéance les redevances dues et au plus tard 48 heures avant à la date anniversaire de la souscription. A défaut de paiement et au delà de cette date, EBP sera en droit de suspendre ses prestations de maintenance d'EBP et le client ne pourra seulement que consulter et visualiser les données précédemment enregistrées. Les impressions seront dégradées.

Version 2.5 : Décembre 2011

## Félicitations !

Vous venez d'acquérir un logiciel **EBP**, nous vous remercions de nous accorder votre confiance et nous vous en souhaitons bonne utilisation.

Ce guide présente le logiciel **EBP Gestion de Contacts Pratic** et donne toutes les informations nécessaires à son installation et à sa découverte.

Pour des explications sur des points ou des fonctions particulières non traités dans le guide, consultez l'aide en ligne, disponible directement dans le logiciel. Celle-ci est mise à jour régulièrement et doit répondre à la totalité des questions que vous pourriez vous poser.



Pour accéder à l'aide en ligne, deux possibilités sont à votre disposition :

- La touche F1 pour une aide directe sur un écran précis
- Le menu **? + Aide** sur le module de logiciel EBP pour obtenir une aide générale composée d'un **Sommaire**, d'un **Index** qui affiche l'ensemble des informations traitées dans l'aide et d'un onglet **Recherche** qui génère la totalité des mots utilisés dans l'aide pour une recherche très approfondie.

# Table des matières

<b>INSTALLATION</b> .....	<b>15</b>
1. AVANT DE COMMENCER.....	15
1.1. Accès au service technique .....	15
1.2. Configuration minimale conseillée .....	15
2. COMMENT INSTALLER MON LOGICIEL ? .....	16
3. COMMENT LANCER MON LOGICIEL ? .....	17
4. COMMENT ACTIVER MON LOGICIEL ? .....	17
4.1. Version d'évaluation .....	17
4.2. Comment obtenir mon code d'activation ? .....	17
4.3. Comment introduire mon code d'activation manuellement ? .....	18
5. COMMENT CREER MON DOSSIER ? .....	19
5.1. La gestion des fenêtres .....	19
6. ECRAN DE TRAVAIL.....	20
<b>PRISE EN MAIN</b> .....	<b>21</b>
1. ECRAN DE DEMARRAGE .....	22
2. COMMENT CREER UNE PISTE ? .....	23
3. COMMENT CREER UN CONTACT ? .....	24
4. COMMENT CREER UN COMPTE ? .....	24
5. COMMENT GERER LES ACTIVITES ? .....	25
5.1. Création d'une activité .....	25
5.2. Rappel.....	25
5.3. Suivre une activité .....	26
6. COMMENT GERER UNE OPPORTUNITE ? .....	26
6.1. Comment créer une opportunité ? .....	26
6.2. Comment suivre une opportunité ? .....	26
7. L'AGENDA .....	27
8. COMMENT IMPRIMER UN DOCUMENT ? .....	28
9. COMMENT SAUVEGARDER MON DOSSIER ? .....	28
<b>LES FONCTIONS AVANCÉES</b> .....	<b>29</b>
1. COMMENT IMPORTER DES TIERS ? .....	29

2. COMMENT UTILISER LE PUBLIPOSTAGE ? .....	29
2.1. Publipostage par courrier.....	30
2.2. E-mailing (Publipostage par e-mail).....	30
3. L'ENVOI DE MAIL.....	31
4. COMMENT ENVOYER DES SMS.....	31
5. NOTES ET DOCUMENTS ASSOCIES.....	31
6. COMMENT CREER UN COLLABORATEUR ? .....	32
7. LE TABLEAU DE BORD .....	32
8. COMMENT CREER UNE FAMILLE DE COMPTES ? .....	32
9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES .....	33
9.1. La solvabilité .....	33
9.2. La géolocalisation.....	33
10. LA CONVERSION DE PISTE .....	33
11. LES ASSISTANTS DE MISE A JOUR .....	33
11.1. Des pistes .....	33
11.2. Des contacts.....	34
11.3. Des comptes .....	34
11.4. Des activités.....	34
12. ACTIONS PRATIQUES COMMUNES A TOUTES LES FICHES .....	35
12.1. Duplication de fiche .....	35
12.2. Archivage/Désarchivage.....	35
13. COMMENT RESTAURER MON DOSSIER ? .....	36
<b>INDEX.....</b>	<b>37</b>
<b>NOTES .....</b>	<b>40</b>



# INSTALLATION

## 1. AVANT DE COMMENCER

### 1.1. Accès au service technique

L'achat du logiciel en version complète donne droit à l'usage de notre service technique\*. Pour y accéder, munissez-vous de votre numéro de licence puis au choix :

- Un standard vous accueille. Si aucun technicien n'est disponible, veuillez patienter vous êtes sur une file d'attente.



**0811 65 20 00** « Coût d'un appel local »

- Exposez votre problème par **e-mail**



[openline.support.fr@ebp.com](mailto:openline.support.fr@ebp.com)

#### Horaires

Du lundi au jeudi **8h00 à 19h00**

Le vendredi **8h00 à 18h00**



\*Ce droit à l'assistance technique dépend de la date d'achat de votre logiciel, de la version achetée et du contrat souscrit.

### 1.2. Configuration minimale conseillée

La configuration minimale conseillée pour une utilisation optimale de votre logiciel est la suivante :

- Processeur : Intel P4 2 GHz ou supérieur
- Mémoire : 3 Go
- Ecran : résolution 1024x768 en 16 bits
- Espace disque libre : 2 Go

Les systèmes d'exploitation supportés sont Windows XP® SP3, Windows Vista® SP1 (32 bits & 64 bits), Windows® 7 (32 bits & 64 bits).

#### Remarque

Windows® XP, Vista ou 7 sont des logiciels Microsoft dont vous devez faire l'acquisition préalablement à l'installation du logiciel.

## 2. COMMENT INSTALLER MON LOGICIEL ?

---

### Attention

Avant de lancer l'installation du logiciel, fermez toutes les applications en cours d'exécution.

1. Placez le CD-Rom EBP dans le lecteur de l'ordinateur. L'écran d'accueil s'affiche automatiquement. Dans le cas contraire, exécutez sous Vista. Tapez alors la commande : **X:\Install.exe** où X est la lettre représentant l'unité de votre lecteur de CD-Rom. Cliquez sur **OK**.
2. L'écran d'accueil apparaît. Cliquez sur le bouton **Produits** pour accéder à la présentation et à l'installation **d'EBP Gestion de Contacts Pratic**.
3. Sélectionnez **l'installation du logiciel**.
4. L'assistant d'installation du logiciel apparaît.
5. Dans un premier temps l'installation va rechercher les prérequis nécessaires au fonctionnement du logiciel. S'ils n'existent pas, l'installation de chacun sera automatiquement lancée.
6. Suivez les étapes une à une, le texte affiché correspond au contrat de licence que vous devez **obligatoirement** lire. L'installation et l'utilisation du logiciel dépendent de son acceptation.
7. Cliquez sur **J'accepte les termes du contrat de licence** pour accepter la convention d'utilisation de ce produit, autrement, l'installation ne pourra pas se poursuivre. Cliquez sur **Suivant** pour passer à l'étape suivante.
8. Cliquez directement sur le type d'installation que vous souhaitez. Nous vous conseillons, pour une première installation de choisir le bouton **Installation Complète**.
9. Eventuellement, pour définir des répertoires particuliers, cliquez sur **Installation Personnalisée**.
10. Le répertoire d'installation par défaut est : **C:\PROGRAM FILES\EBP\ « Nom du module »**. Pour éventuellement modifier ce répertoire, cliquez sur le bouton **Parcourir**.
11. Ensuite, cliquez sur **Installer** pour lancer la copie des fichiers sur votre disque.
12. En fin d'installation, vous devez cliquer sur le bouton **Terminer** pour fermer l'assistant.

### 3. COMMENT LANCER MON LOGICIEL ?

---

Suite à l'installation du produit, un icône a été créé sur le bureau. Vous pouvez directement lancer le produit en cliquant dessus. Le logiciel peut également être lancé par **Démarrer + Programmes + EBP + EBP « Nom du module »**.

### 4. COMMENT ACTIVER MON LOGICIEL ?

---

#### 4.1. Version d'évaluation

Tant que le code d'activation n'a pas été saisi, le logiciel reste en version d'évaluation. Cela signifie que vous pouvez utiliser librement toutes les fonctions du logiciel pendant 40 jours, puis ensuite il sera limité en nombre de données : 20 contacts, 20 comptes, 20 activités, 20 opportunités et les impressions porteront la mention "Démonstration".

#### Remarque

Le logiciel contient un dossier Démonstration, qui vous permet de découvrir l'ensemble des fonctionnalités du logiciel. De ce fait, nous vous conseillons vivement de l'ouvrir afin de vous familiariser avec le logiciel avant de créer votre propre dossier.

#### 4.2. Comment obtenir mon code d'activation ?

Vous venez de faire l'acquisition d'un logiciel **EBP**. Pour pouvoir utiliser toutes les fonctions du logiciel, vous devez utiliser un code d'activation qui est fourni par **EBP**. Cliquez sur l'option **Activez votre logiciel** du menu **?**.

L'activation du logiciel se faisant via le site Internet d'**EBP**, la connexion à notre site Web se fera automatiquement depuis le logiciel si votre ordinateur dispose d'Internet. Ensuite, laissez-vous guider par les instructions à l'écran pour activer automatiquement votre logiciel.

Si vous ne disposez pas d'Internet sur votre ordinateur un message d'information s'affichera automatiquement vous expliquant la procédure à suivre pour activer votre logiciel manuellement.

### 4.3. Comment introduire mon code d'activation manuellement ?

Au lancement du logiciel, l'écran d'introduction s'affiche. Choisissez l'option **Activez votre logiciel** du menu **?**. La fenêtre Activation s'ouvre, cliquez sur le bouton « Activez Manuellement » et vous avez alors accès aux zones suivantes :

- **Nom de l'entreprise**  
Vous devez impérativement saisir le même nom que vous nous avez communiqué sur le COUPON A RETOURNER en respectant la même syntaxe (points, majuscules ou minuscules).
- **Numéro de licence**  
Saisissez le numéro de licence indiqué sur le CARTON DE LICENCE joint avec la boîte du logiciel.
- **Clé WEB**  
Elle vous sera demandée pour accéder à l'espace clients sur le site **www.ebp.com** et vous permettra, entre autres, de consulter les dernières nouveautés, de télécharger les mises à jour de votre logiciel.
- **Code d'activation**  
Saisissez en majuscules le code que l'on vous a communiqué.

Validez ensuite en cliquant sur le bouton « **Activez votre logiciel** ».

Un message d'avertissement apparaît :

- Si le code a été correctement saisi, le logiciel s'ouvre automatiquement ;
- Si le code saisi n'est pas valide, un message vous informe du nombre de jours restant pour évaluer le logiciel ainsi que les informations pour obtenir un code correct.

Pour ressaisir le code, vous devez passer par le menu **? - Activez votre logiciel**.

#### **Remarque**

Par mesure de sécurité et une fois validé, votre code d'activation ne sera plus visible.

## 5. COMMENT CREER MON DOSSIER ?

---

Pour créer un dossier, cliquez sur « Créer un nouveau dossier » depuis l'écran d'accueil ou activez le menu **Fichier + Nouveau**.

L'assistant de création s'ouvre. Entre chaque étape, utilisez les boutons **Suivant** et **Précédent** pour respectivement avancer et reculer dans la création du dossier.

Vous devez ensuite renseigner le nom de la base, les coordonnées et informations de votre société. Cliquez sur **Lancer** pour réaliser la création de la base.

Après la création de votre dossier, nous vous conseillons d'ouvrir la fenêtre des Options du menu **Outils**, puis de sélectionner les chemins souhaités pour la sauvegarde de vos données et choisir les apparences afin de personnaliser l'interface utilisateur.

La fenêtre des options se compose en deux parties : une arborescence sur la partie gauche pour chaque partie des options, et sur la partie droite, les options correspondantes à saisir.



Toutes ces étapes sont détaillées dans l'aide en ligne, accessible par la touche **F1** depuis chaque écran de l'assistant.

### 5.1. La gestion des fenêtres

Il existe principalement deux types de fenêtres dans le logiciel : les listes (fenêtres principales de navigation) ou les fiches. Vous pouvez créer vos propres paramétrages de colonnes (vues), filtres et tris dans les listes.

Les propriétés de chacune de ces fenêtres sont détaillées dans l'aide en ligne, dans la partie Manuel de référence, puis **Informations générales**, ou bien en utilisant la touche **F1** sur chaque fenêtre.

## 6. ECRAN DE TRAVAIL

Quelque soit l'endroit dans lequel vous vous trouvez dans le logiciel, votre écran de travail s'articule de la même manière que la capture ci-dessous. Cela vous permet de vous orienter facilement et d'accéder rapidement aux fonctionnalités voulues.

Code (tiers)	Nom	Ville (Facturation)	Telephone fixe (Facturation)	Code Famille	CA Annuel	Type de compte
BOM001	BERNARD	BELLEGARDE SUR VALERIE		CI0001		Client
CL00001	MOLINA Sandrine	PARIS 1EME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
CL00002	TARDIEU Antoinette	BOISEMONT		FA0001		Client
CL00003	RAVIN Odile	BOISSY		FA0001		Client
GOU0001	GOUJUS Alexandra	TRAPPES		FA0001		Client
JAR0001	JARREAU Claire	ECQUEVILLY		FA0001		Client
KAL0001	KALOU André	CORBEZ, ESSONNES	01.65.85.74.45	FA0001		Client
LAM0001	LAMBERT Stéphanie	PALAISEAU		FA0001		Client
LEC0001	LECTURA	ENRY		CI0001		Client
LEG0001	LEGRENIC Yannick	VILLEBON SUR YVETTE		FA0001		Client
LOX0001	LOXENT ALBINE	DOLIGNY		FA0001		Client
MAR0001	MARTIN Jean-Paul	SANT MAUR DES FOSSES		FA0001		Client
MAR0002	MARTIN Eric	PONTENAY SOUS BOIS		FA0001		Client
MAR0003	MARICHAND Danielle	LE VESUNY-BECERRE		FA0001		Client
MAR0004	MARTEAU Laura	VETRY SUR SEINE		FA0001		Client
MAS0002	MAISON Olivier	THIAS		FA0001		Client
MET0001	METALLIN Elodie	VINCENNES		FA0001		Client
MOL0001	MOLINA Françoise	FRANCOVILLE LA GARENNE	01 55 56 99 88	FA0001		Client
MUL0001	MULMERSCH ED	ARGENTEUIL		FA0001		Client
ORM0001	ORMOHT PAUL	TAVERNY		FA0001		Client
PET0001	PETTI LOUP	NEUILLY SUR OISE		CI0001		Client
POR0001	PORTIER Stéphanie	PONTAUBREAU		FA0001		Client
RIN0001	RINGAU Nathalie	PARIS 30ME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
ROU0001	ROUBIN Jean-Philippe	PARIS 30ME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
SAN0001	SANDRYA Céline	PARIS 70ME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
STA0001	STANLEY Emile	PARIS 40ME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
TOR0001	TORRES Odile	PARIS 5EME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
TLO0001	TLOIA Sophie	PARIS 13EME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
VAN0001	VANZIER Fran	NEAUX		FA0001		Client
VOD0001	VODINA Eric	PARIS 16EME ARRONDISSEMENT		FA0001		Client
VOD0002	VERRON Brigitte	Rambouillet		FA0001		Client
VOD0003	VINET Françoise	CERGY		FA0001		Client

1 - **Menus** : les menus vous permettent d'accéder à toutes les fonctionnalités du logiciel.

2 - **Barre de navigation** : la barre de navigation vous donne un accès rapide aux menus les plus courants du logiciel.

3 - **Actions contextuelles** de la barre de navigation : les actions contextuelles représentent les opérations que vous pouvez mener sur le menu ouvert.

Exemple : lorsque le menu **Contacts** est ouvert, dans la barre des actions contextuelles, vous pouvez afficher le compte lié au contact, créer un compte pour le contact sélectionné, faire du publipostage courrier et des e-mailings, archiver des fiches contacts.

4 - **Barre de statut** : la barre de statut vous donne le nombre d'entrées et de sélections dans la liste et affiche le nom du dossier ouvert. Le logo EBP vous permet d'accéder directement au site Internet [www.ebp.com](http://www.ebp.com)

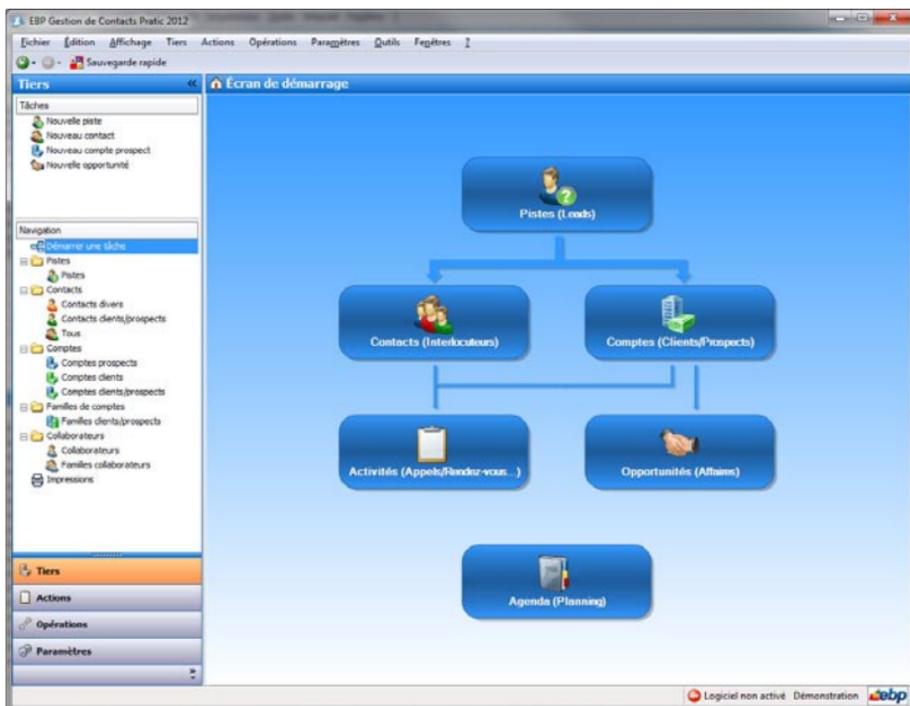
## PRISE EN MAIN

Le logiciel **EBP Gestion de Contacts Pratic** vous permet d'assurer une traçabilité maximale de tous vos échanges commerciaux (activités et opportunités) avec vos prospects et clients et ainsi de leur assurer un suivi personnalisé et de qualité afin de mieux les fidéliser.

Du prospect non qualifié (piste) au client (compte) en passant par la connaissance des différents interlocuteurs (contacts), **EBP Gestion de Contacts Pratic** vous permet de tracer toutes les étapes du suivi commercial. Qu'il s'agisse d'un appel téléphonique, d'une offre de prix envoyée par e-mail ou encore d'une visite externe par l'un de vos représentants, toutes ces différentes actions sont soigneusement reprises au sein même de ce logiciel.

Dans les parties suivantes, nous allons vous faire découvrir les principales fonctionnalités du produit, en détaillant comment créer vos principales données, et en vous guidant dans le suivi de vos actions commerciales.

# 1. ECRAN DE DEMARRAGE



Rappel : Nous vous conseillons de paramétrer votre résolution écran en 1024\*768.

L'écran d'accueil vous permet d'accéder facilement aux principales fonctionnalités de votre logiciel :

- **Pistes** : ce sont des prospects dans leur premier état. Il s'agit de pistes commerciales et par conséquent de clients potentiels. Elles peuvent provenir de diverses origines : formulaire contact de votre site Internet, campagnes marketing...
- **Contacts** : ce sont des interlocuteurs. Ils peuvent être issus de la conversion d'une piste qualifiée et intéressée c'est-à-dire dont on sait que l'on pourra faire des affaires avec.
- **Comptes** : ce sont des clients, prospects, partenaires, concurrents...

- **Activités** : elles représentent les actions commerciales (ou suivi commercial) effectuées auprès des pistes, contacts et/ou comptes (appelés aussi Tiers) afin d'historiser les échanges que vous pouvez avoir avec eux.
- **Opportunités** : elles représentent les affaires (ventes) potentielles que vous pensez conclure avec votre compte.
- **Agenda** : il reprend toutes les activités par date et par collaborateur. Il vous permet d'avoir une vue d'ensemble des actions à venir.

Vous pouvez accéder à tout moment à l'écran d'accueil depuis le menu **Affichage - Démarrer une tâche**.

## 2. COMMENT CREER UNE PISTE ?

---

Vous trouverez la définition de la piste page 22, dans la présentation de l'écran de démarrage (**Affichage – Ecran de démarrage**).

Pour créer une piste, vous devez cliquer sur l'icône **Pistes (Leads)** de l'écran d'accueil ou accéder à la liste des tiers par le menu **Tiers - Pistes - Pistes**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**. Une nouvelle fiche **Piste** s'ouvre. Remplissez alors les informations que vous avez sur la piste puis enregistrez.

L'onglet **Activités** vous permet de consulter la liste des activités menées sur cette piste. Vous pourrez également en ajouter.

### Remarque

Une fiche piste doit obligatoirement contenir un nom de contact, un nom de société, une adresse e-mail ou un numéro de téléphone pour pouvoir être enregistrée.



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur les pistes.

### 3. COMMENT CREER UN CONTACT ?

---

Vous trouverez la définition du contact page 22, dans la présentation de l'écran de démarrage (**Affichage – Ecran de démarrage**).

Pour créer un contact, vous devez cliquer sur l'icône **Contacts (Interlocuteurs)** de l'écran d'accueil ou accéder à la liste des tiers par le menu **Tiers - Contacts - Contacts divers ou Contacts Clients/Prospects**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**.

Une nouvelle fiche **Contact** s'ouvre.  
Remplissez alors les informations liées au contact puis enregistrez la fiche.

L'onglet **Activités** vous permet de consulter la liste des activités menées sur ce contact. Vous pourrez également en ajouter.

L'onglet **Opportunités** vous permet de consulter la liste des opportunités liées au contact. Dès qu'un contact sera rattaché à un compte, vous pourrez ajouter de nouvelles opportunités depuis cet onglet.

#### Remarque

Une fiche contact ne peut être enregistrée sans le nom du contact.



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur les contacts.

### 4. COMMENT CREER UN COMPTE ?

---

Vous trouverez la définition du compte page 22, dans la présentation de l'écran de démarrage (**Affichage – Ecran de démarrage**).

Pour créer un compte, vous devez cliquer sur l'icône **Comptes (Clients/Prospects)** de l'écran d'accueil ou accéder à la liste des tiers par le menu **Tiers - Comptes - Comptes**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**.

Une nouvelle fiche **Compte** s'ouvre.  
Remplissez alors les informations liées au compte puis enregistrez la fiche.

L'onglet **Activités** vous permet de consulter la liste des activités menées sur ce compte. Vous pourrez également en ajouter.

L'onglet **Opportunités** vous permet de consulter la liste des opportunités liées au compte. Vous pourrez également en ajouter depuis cet onglet.

L'onglet **Liste de contacts** vous permet d'avoir un accès direct à tous les contacts rattachés au compte. Depuis cet onglet, vous pouvez également créer de nouveaux contacts et ouvrir les fiches des contacts de la liste.

#### Remarque

Une fiche compte ne peut être enregistrée sans nom et code.



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur les comptes.

## 5. COMMENT GERER LES ACTIVITES ?

---

Vous trouverez la définition de l'activité page 22, dans la présentation de l'écran de démarrage (**Affichage – Ecran de démarrage**).

Pour accéder aux activités, cliquez sur l'icône **Activités (Appels/Rendez-vous...)** de l'écran d'accueil ou allez dans le menu **Actions - Activités**.

### 5.1. Création d'une activité

Pour créer une activité, vous devez cliquer sur l'icône **Activités (Appels/Rendez-vous...)** de l'écran d'accueil ou accéder à la liste des actions par le menu **Actions - Activités**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**, sélectionnez le type d'activité que vous souhaitez créer parmi tâches, événements, e-mails, appels, fax et courriers. Une nouvelle fiche **Activité** s'ouvre.

Choisissez un sous-type d'activité et remplissez les informations liées à l'activité puis enregistrez la fiche.

### 5.2. Rappel

Sur chaque fiche activité, vous trouverez une case **Rappel** que vous pouvez cocher ou décocher. Une fois cochée, cette option vous permet de programmer une alerte sur l'activité sélectionnée. Une fenêtre de rappel s'affichera alors à l'écran à la date et heure choisies pour vous avertir de la prochaine échéance de l'activité.

Lorsque la fenêtre de rappel s'ouvre, vous avez la possibilité d'annuler ou de reporter (bouton **Répéter**) les alertes mais également d'ouvrir les fiches activités correspondantes.

#### Remarque

Vous pouvez à tout moment faire apparaître la fenêtre des rappels depuis le menu **Affichage - Afficher les rappels**.

### 5.3. Suivre une activité

Pour suivre une activité, ouvrez la fiche correspondante, le champ **Statut** vous permet de préciser ou en est votre activité, si elle est en cours, terminée... Vous pouvez également lui attribuer une priorité.



Consultez l'aide en ligne (F1) pour de plus amples renseignements sur les activités.

## 6. COMMENT GERER UNE OPPORTUNITE ?

---

Vous trouverez la définition de l'opportunité page 22, dans la présentation de l'écran de démarrage (**Affichage – Ecran de démarrage**).

### 6.1. Comment créer une opportunité ?

Pour créer une opportunité, vous devez cliquer sur l'icône **Opportunités (Affaires)** de l'écran d'accueil ou accéder à la liste des actions par le menu **Actions – Affaires – Opportunités de ventes**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**. Une nouvelle fiche opportunité s'ouvre, remplissez les informations souhaitées puis enregistrez.

#### Remarque

Pour enregistrer une opportunité, vous devez impérativement renseigner le champ « Nom ».

### 6.2. Comment suivre une opportunité ?

Les champs **Etape en cours** et **% Probabilité** vous permettent de suivre vos opportunités de la détection (prospection) à l'aboutissement (vente ou échec).

Ainsi dès lors que vous décelez une opportunité, vous pouvez la notifier en phase de prospection (10%) lorsque vous aurez obtenu des informations complémentaires, l'opportunité passera en phase de qualification (20%). Vous ferez par la suite l'analyse des besoins (40%) de votre client/prospect, ce qui vous amènera à l'élaboration d'une proposition (60%). Suite à cette proposition, vous pourrez apporter certaines corrections (80%) qui vous permettront de finaliser votre affaire soit par un échec (perdue - 0%) soit par une réussite (gagnée – 100%).

Chaque opportunité étant suivie de la même façon, vous retrouverez toutes les statistiques de suivi de vos affaires dans le **Tableau de bord** (page 32). De la sorte, le suivi de vos affaires devient totalement transparent et vous savez à tout moment où vous en êtes dans votre activité commerciale.

Vous pourrez également indiquer le montant estimé de votre opportunité et le montant réalisé lorsqu'elle aura aboutie.

L'onglet **Activités** vous permet de consulter la liste des activités menées sur cette opportunité. Vous pourrez également en ajouter.



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur les opportunités.

## 7. L'AGENDA

---

L'Agenda reprend toutes les activités par date et par collaborateur. Il vous permet d'avoir une vue d'ensemble des opérations à venir et ainsi de pouvoir les suivre parfaitement. L'Agenda vous permet également d'organiser votre emploi du temps.

Pour accéder à l'agenda, cliquez sur l'icône **Agenda (Planning)** de l'écran d'accueil ou passez par le menu **Actions - Agenda**.

Vous pouvez personnaliser l'affichage du planning :

- En choisissant la vue par jour, semaine, semaine de travail, mois ou chronologique (en paramétrant l'échelle temps depuis le menu contextuel).
- En affichant un ou plusieurs collaborateur(s) en sélectionnant l'option Grouper par **Collaborateur** et choisir la liste des collaborateurs à afficher.
- En filtrant la liste des tâches à afficher.

Vous pouvez également créer des activités directement depuis l'agenda. Pour ce faire, vous avez plusieurs possibilités :

- Sélectionnez un créneau horaire à la date sur laquelle vous souhaitez ajouter un événement, puis par le menu contextuel, sélectionnez l'option rendez-vous ou événement à la journée, renseignez les différentes zones puis enregistrer, l'événement apparaît sur le créneau horaire sélectionné.
- Sélectionner un créneau horaire à la date sur laquelle vous souhaitez ajouter une activité, puis dans la liste des tâches, cliquez sur le bouton **Ajouter**, et sélectionner le type de tâche à ajouter.

## 8. COMMENT IMPRIMER UN DOCUMENT ?

---

Le logiciel vous offre la possibilité de choisir entre plusieurs modèles d'impressions de documents.

L'impression d'un document peut être activée :

- Depuis le bouton **Imprimer** de la barre d'outils du document. Ceci à condition que vous ayez déjà enregistré votre document.
- Dans la fenêtre principale de navigation, en sélectionnant une ligne de la liste affichée et en cliquant sur le bouton **Imprimer**.
- Par l'un des menus de l'application puis **Impressions** puis la catégorie souhaitée.

Vous accédez alors à la page **Impressions** dans laquelle vous pouvez sélectionner différents critères d'impression.



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur les impressions.

## 9. COMMENT SAUVEGARDER MON DOSSIER ?

---

Il est très important d'effectuer régulièrement une sauvegarde des données de votre logiciel afin de ne pas perdre votre travail en cas de problème.

### Remarque

La sauvegarde est le seul moyen de pouvoir retrouver votre travail si votre base a été malencontreusement supprimée ou endommagée.

Nous vous conseillons donc d'effectuer une sauvegarde quotidienne de vos données (de préférence en fin de journée) sur votre disque dur et/ou sur un disque amovible. Puis une sauvegarde hebdomadaire sur un CD-ROM que vous conserverez dans un autre lieu que celui où se trouve votre ordinateur. De cette façon, même en cas de vol, d'incendie...il vous restera toujours une sauvegarde vous permettant de récupérer vos données.

Par le menu **Outils + Sauvegarde**, vous accédez à l'assistant de sauvegarde qui vous permet de sélectionner les options de sauvegardes et de lancer la procédure.



Chaque étape est détaillée dans l'aide en ligne (**F1**).

# LES FONCTIONS AVANCÉES

Vous trouverez ci-dessous la description des fonctions avancées dont vous disposez dans **EBP Gestion de Contacts Pratic**.

L'utilisation de ces fonctions est détaillée dans l'aide en ligne, accessible par la touche **F1** sur chaque écran.

## 1. COMMENT IMPORTER DES TIERS ?

---

L'import de tiers vous permet de récupérer vos données d'autres sources (autres logiciels, fichiers Excel...) mais également d'importer des données issues de bases de données achetées...

Pour importer des pistes, contacts et comptes, accédez au menu **Outils- Imports paramétrables**, un assistant d'import s'ouvre et il vous suffit de suivre les instructions.

### Remarque

Pour importer un fichier, celui-ci doit auparavant être enregistré au format csv...



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur l'import de données.

## 2. COMMENT UTILISER LE PUBLIPOSTAGE ?

---

L'option publipostage vous permet de préparer et d'envoyer simplement par courrier ou mail des informations à vos clients. Ce traitement est possible en nombre depuis les listes des tiers comme individuellement depuis une fiche tiers.

En fonction du type de publipostage sélectionné, une Activité de type courrier (sortant) ou e-mail (sortant) sera généré pour tous les destinataires du publipostage.

Le logiciel EBP Gestion de Contacts contient des modèles types de lettre ainsi que des thèmes d'envoi que vous pouvez modifier et adapter selon vos besoins.

Vous pouvez accéder au publipostage, depuis le menu **Opérations - Assistant de publipostage**, par le panneau des tâches de la barre de navigation ou directement depuis une fiche tiers ouverte en cliquant sur les boutons **Publipostage par courrier** et **e-mailing**.

## 2.1. Publipostage par courrier

Vous pouvez effectuer du publipostage courrier individuel depuis n'importe quelle fiche tiers (pistes, contacts et comptes) et par lot depuis les listes des tiers.

A partir, d'une fiche tiers, cliquez sur le bouton **Publipostage par courrier**, un assistant de publipostage s'ouvre. Vous avez alors le choix de créer un nouveau modèle de publipostage à partir d'un document vierge ou vous pouvez également utiliser un modèle existant parmi les modèles proposés dans le logiciel ou un modèle que vous avez créé. Enfin, choisissez le document de destination et cliquez sur le bouton **Ok**. Votre document à publier s'affiche à l'écran.

A partir des listes des tiers, sélectionnez les tiers à qui vous souhaitez envoyer un courrier par publipostage. L'assistant de publipostage par courrier s'ouvre. L'opération à effectuer est ensuite la même que pour le publipostage depuis une fiche tiers expliqué ci-dessus.

### Remarque

Le publipostage courrier nécessite au préalable l'installation de Word 2003 ou version plus élevée.

## 2.2. E-mailing (Publipostage par e-mail)

Vous pouvez créer des e-mailings individuels depuis n'importe quelle fiche tiers (pistes, contacts et comptes) et par lot depuis les listes des tiers.

A partir, d'une fiche tiers, cliquez sur le bouton **E-mailing**, un assistant de publipostage s'ouvre. Vous avez alors le choix entre créer un nouveau modèle de publipostage à partir d'un document vierge et utiliser un modèle existant parmi les modèles proposés dans le logiciel ou un modèle que vous avez créé. Enfin, renseignez le sujet de l'e-mail et choisissez le document de destination et cliquez sur le bouton **Ok**. Votre e-mailing s'affiche à l'écran.

A partir des listes des tiers, sélectionnez les tiers à qui vous souhaitez envoyer un e-mailing. L'assistant de publipostage s'ouvre. L'opération à effectuer est ensuite la même que pour la création d'e-mailing depuis une fiche tiers expliqué auparavant.



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur le publipostage courriers, l'e-mailing et les modèles types.

### Remarque

Pour utiliser l'option e-mailing, Word et Outlook 2003 ou version plus élevée doivent être installés sur votre ordinateur.

### 3. L'ENVOI DE MAIL

---

Dès lors que l'adresse mail d'une piste ou d'un contact est renseignée, vous pouvez lui envoyer un e-mail. Pour cela, cliquez sur le bouton qui se situe à droite de l'adresse e-mail. Une fenêtre d'envoi d'e-mail s'ouvre et vous pouvez rédiger puis envoyer votre mail.

### 4. COMMENT ENVOYER DES SMS

---

L'envoi de SMS est disponible sur les fiches/listes des pistes, contacts, comptes et collaborateurs.

Pour utiliser cette fonction, vous devez acquérir :

- Un contrat de service EBP approprié. Veuillez contacter votre Revendeur ou le Service Clients EBP au 0811 65 80 20.
- Un abonnement ou une offre d'essais auprès d'un fournisseur d'accès SMS (tel que EcoSms, SMSToB et SMSEnvoi).



Consultez l'aide en ligne (**F1**) pour de plus amples renseignements sur ces traitements.

### 5. NOTES ET DOCUMENTS ASSOCIES

---

Dans chaque fiche Tiers (pistes, contacts, comptes, collaborateurs) et Actions (activités, opportunités), vous trouverez un onglet **Notes** et un onglet **Documents associés**.

L'onglet **Notes** vous permet d'historiser toutes les informations complémentaires que vous souhaitez sur la fiche concernée. Il s'agit d'une zone de saisie libre.

L'onglet **Documents associés** vous permet de garder une trace de tous les documents concernant la fiche. Vous pouvez ainsi joindre n'importe quel document à vos fiches.

## 6. COMMENT CREER UN COLLABORATEUR ?

---

Les collaborateurs sont les différents membres de votre entreprise. Le logiciel **EBP Gestion de Contacts Pratic** permet de gérer un nombre illimité de collaborateurs auxquels peuvent être associés des tiers, des activités, des opportunités et un planning (agenda).

Pour créer un collaborateur, vous devez accéder à la liste des tiers par le menu **Tiers - Collaborateurs - Collaborateurs**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**. Une nouvelle fiche **Compte** s'ouvre.

Remplissez alors les informations liées au collaborateur puis enregistrez la fiche.

### Remarque

Une fiche collaborateur ne peut être enregistrée sans nom et code.

## 7. LE TABLEAU DE BORD

---

Le tableau de bord vous permet d'avoir une vue d'ensemble de votre activité. Vous y trouverez les prochaines activités à traiter, les opportunités en cours, l'évolution de votre chiffre d'affaires par mois...  
Le tableau de bord se met à jour automatiquement lorsque vous enregistrez de nouvelles activités et opportunités.

Pour accéder à votre tableau de bord, allez dans le menu **Affichage - Afficher le tableau de bord** ou depuis la barre de navigation **Opérations - Afficher le tableau de bord**.



Consultez l'aide en ligne (F1) pour de plus amples renseignements.

## 8. COMMENT CREER UNE FAMILLE DE COMPTES ?

---

Les familles de comptes servent à grouper les comptes de façon à pouvoir par exemple les traiter en nombre.

Pour créer une famille de comptes, vous devez accéder à la liste des tiers par le menu **Tiers - Familles de comptes - Famille clients/prospects**. Ensuite, utilisez la touche **[Insérer]** ou le bouton **Ajouter**. Une nouvelle fiche **Famille de compte** s'ouvre.

Remplissez alors le nom de la famille et son code.

## 9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES

---

### 9.1. La solvabilité

Vous pouvez obtenir des informations sur l'activité de vos clients et prospects (informations juridiques, coordonnées, bilans...) directement depuis la fiche compte en cliquant sur le bouton **Solvabilité** qui apparaît dans le menu.

En cliquant sur ce bouton, vous êtes renvoyé vers différents sites Internet qui vous permettront de juger si, en fonction de leur activité, il est judicieux ou risqué de faire des affaires avec vos comptes.

### 9.2. La géolocalisation

Depuis la **Liste d'adresses** de votre fiche compte, les boutons **Plan** et **Itinéraire** vous donnent accès à plusieurs sites de géolocalisation.

Ces options vous permettent d'obtenir rapidement un itinéraire pour vous rendre à l'adresse de votre compte ou d'avoir un plan de son emplacement.

## 10. LA CONVERSION DE PISTE

---

La conversion de piste sert à transformer une piste en nouveau contact et/ou compte ou même rattacher une piste à un compte existant.

Pour convertir une piste depuis une fiche piste ouverte, cliquez sur le bouton **Convertir** du menu. Une boîte de dialogue s'ouvre et il vous suffit de suivre les instructions et de choisir votre mode de conversion.

Vous pouvez également convertir vos pistes en nombre. Pour ce faire, sélectionnez vos pistes à convertir depuis la liste des pistes puis cliquez sur **Convertir** dans le panneau des tâches de la barre de navigation. Une boîte de dialogue s'ouvre et de nouveau, vous pouvez choisir votre mode de conversion.

## 11. LES ASSISTANTS DE MISE A JOUR

---

### 11.1. Des pistes

L'assistant de mise à jour des pistes vous permet d'affecter en nombre le **nom de la société**, un **type de piste**, une **origine de piste**, un **statut de piste** l'évaluation de la piste et un **collaborateur**.

Pour modifier vos pistes par lot, sélectionnez les pistes à modifier depuis la liste des pistes puis cliquez sur le bouton **Assistant de mise à jour des pistes**, un assistant s'ouvre et vous pouvez alors choisir les données à affecter en nombre depuis la fenêtre **Mises à jour**.

Vous pouvez également y accéder en passant par le menu **Opérations – Assistants de mise à jour – Pistes**. Depuis l'assistant, vous avez la possibilité de :

- Filtrer vos pistes selon des critères précis ;
- Renseigner la nouvelle valeur à appliquer dans le champ à modifier par lot ;
- Contrôler et modifier au cas par cas les différentes fiches ;
- Lancer la modification par lot.

## 11.2. Des contacts

L'assistant de mise à jour des contacts vous permet d'affecter en nombre une **origine du contact** et un **collaborateur**.

Pour modifier vos contacts par lot, sélectionnez les contacts à modifier depuis la liste des contacts puis cliquez sur le bouton **Assistants de mise à jour des contacts**, un assistant s'ouvre et vous pouvez alors choisir les données à affecter en nombre depuis la fenêtre de **Mises à jour**.

Vous pouvez également y accéder en passant par le menu **Opérations – Assistants de mise à jour – Contacts**. Depuis l'assistant, vous avez la possibilité de :

- Filtrer vos contacts selon des critères précis ;
- Renseigner la nouvelle valeur à appliquer dans le champ à modifier par lot ;
- Contrôler et modifier au cas par cas les différentes fiches ;
- Lancer la modification par lot.

## 11.3. Des comptes

L'assistant de mise à jour des comptes vous permet d'affecter en nombre une **famille de compte**, une **origine du compte**, un **collaborateur**, une **ville de facturation**,.

Pour modifier vos comptes par lot, sélectionnez les comptes à modifier depuis la liste des comptes puis cliquez sur le bouton **Assistants de mise à jour des contacts**, un assistant s'ouvre et vous pouvez alors choisir les données à affecter en nombre.

Vous pouvez également y accéder en passant par le menu **Opérations – Assistants de mise à jour – Comptes clients/prospect**. Depuis l'assistant, vous avez la possibilité de :

- Filtrer vos comptes selon des critères précis ;
- Renseigner la nouvelle valeur à appliquer dans le champ à modifier par lot ;
- Contrôler et modifier au cas par cas les différentes fiches ;
- Lancer la modification par lot.

## 11.4. Des activités

L'assistant de mise à jour des activités vous permet d'affecter en nombre une nouvelle **Date de début**, **Date de fin**, **Heure de début**, **Heure de fin**, **repousser** en nombre de **jours**, de **mois d'années** la date d'une activité (grâce au Mode **Différence**), une **priorité**, un **statut** et un **collaborateur**.

Pour modifier vos activités par lot, sélectionnez les activités à modifier depuis la liste des activités puis cliquez sur le bouton **Assistants de mise à jour des activités**, un assistant s'ouvre et vous pouvez alors choisir les données à affecter en nombre.

Vous pouvez également y accéder en passant par le menu **Opérations – Assistants de mise à jour – Activités**. Depuis l'assistant, vous avez la possibilité de :

- Filtrer vos activités selon des critères précis ;
- Renseigner la nouvelle valeur à appliquer dans le champ à modifier par lot ;
- Contrôler et modifier au cas par cas les différentes fiches ;
- Lancer la modification par lot.

## 12. ACTIONS PRATIQUES COMMUNES A TOUTES LES FICHES

---

### 12.1. Duplication de fiche

La duplication permet de réaliser la copie exacte d'une fiche.

Pour pouvez réaliser une duplication de deux façon différentes :

- Depuis une liste, sélectionnez la (les) fiche(s) à dupliquer et cliquez sur le bouton **Dupliquer** du menu. La fiche dupliquée s'ouvre. Il vous reste maintenant à la modifier si besoin puis à l'enregistrer.
- Depuis une fiche ouverte, allez dans le menu **Fichier** puis cliquez sur **Dupliquer**. La fiche dupliquée s'ouvre. Il vous reste maintenant à la modifier si besoin puis à l'enregistrer.

#### Remarque

Lors de la duplication des fiches **Tiers**, les activités et opportunités ne sont pas reprises. Seules les informations de la fiche sont dupliquées.

### 12.2. Archivage/Désarchivage

Pour toutes les fiches **Tiers** et **Actions**, vous avez la possibilité d'archiver ou de désarchiver les données.

Les données archivées ne sont pas supprimées mais elles n'apparaissent plus dans la vue **Actifs (Système)**, vue par défaut. Pour retrouver ces informations, sélectionnez la vues **Tous (Système)**, toutes les fiches actives et archivées sont alors visibles.

Pour archiver une fiche, deux méthodes sont possibles :

- Depuis une liste, sélectionnez les fiches à archiver et cliquez sur **Archiver** depuis la barre des tâches.
- Depuis une fiche ouverte, cochez la case **Archivé**.

Pour désarchiver une fiche, procédez de la même manière sur les fiches archivées :

- Depuis une liste, sélectionnez les fiches à désarchiver et cliquez sur **Désarchiver** depuis la barre des tâches.
- Depuis une fiche ouverte, décochez la case **Archivé**.

## 13. COMMENT RESTAURER MON DOSSIER ?

---

Ce traitement vous permet de récupérer les données sauvegardées sur un support externe ou sur votre disque dur.

Toutes les données qui auront été saisies après que vous ayez enregistré votre sauvegarde seront effacées.

Pour restaurer votre dossier, allez dans le menu **Outils - Restauration**, vous accédez alors à l'assistant de restauration qui vous permet de sélectionner le dossier à restaurer et lancer la procédure. Il vous suffit de suivre les instructions de l'assistant.



Chaque étape est détaillée dans l'aide en ligne (**F1**).

## INDEX

<b>A</b>	
Accès au service technique .....	15
Actions.....	25
Actions contextuelles .....	20
Activités .....	21, 23, 25, 27
Agenda .....	23, 27
Archivage.....	35
Assistant de Mise à jour	
Activités .....	34
Comptes .....	34
Contacts.....	34
Pistes.....	33
<b>B</b>	
Barre de navigation .....	20
Barre de statut.....	20
<b>C</b>	
Clients.....	24
Code d'activation.....	17
Collaborateurs .....	32
Comptes .....	21, 22, 24
Configuration minimale .....	15
Contacts .....	21, 22, 24
Convention d'utilisation .....	3
Conversion .....	33
Création de dossier .....	19
<b>D</b>	
Désarchivage .....	35
Documents associés .....	31
Duplication.....	35
<b>E</b>	
Ecran de démarrage .....	22
Ecran de travail .....	20
E-mailing.....	30
Envoi d'e-mail .....	31
Événements .....	27

<b>F</b>	
Familles de comptes .....	32
Fonctions avancées .....	29
Fonctions pratiques .....	35
<b>G</b>	
Géolocalisation .....	33
Gestion des fenêtres .....	19
<b>I</b>	
Import .....	29
Imprimer .....	28
Installation .....	15, 16
Itinéraire.....	33
<b>L</b>	
Lancement du logiciel .....	17
<b>M</b>	
Menus .....	20
<b>N</b>	
Notes .....	31
<b>O</b>	
Opportunités .....	21, 23, 26
Options .....	19
<b>P</b>	
Pistes .....	21, 22, 23, 33
Plan .....	33
Prise en main .....	21
Prospects.....	24
Publipostage.....	29, 30
Publipostage par courrier .....	30
Publipostage par e-mail .....	30
<b>R</b>	
Rappel .....	25
Restaurer mon dossier.....	36
<b>S</b>	
Sauvegarde .....	28
SMS .....	31
Solvabilité .....	33

**T**

Tableau de bord .....	32
Tiers.....	23, 24

# NOTES